Lausanne. Un lieu, un bourg, une ville, Lausanne, P.P.U.R., 2001, pp. 67-71

LAUSANNE, VILLE ET SEIGNEURIE EN PAYS DE VAUD BERNOIS (1536 – 1798)

Comment la ville de Lausanne, cité impériale et siège épiscopal, aurait-elle pu prévoir qu'à partir de 1536 son histoire rejoindrait, malgré elle, celle du pays de Vaud savoyard ? Ce serait lui faire un bien mauvais procès que de lui reprocher d'avoir été la dupe de ses alliances et d'avoir, à force d'irrésolutions, manqué son rendez-vous avec l'indépendance. Pour quelles raisons en effet Berne aurait-elle accepté l'émancipation d'une combourgeoise qui, fidèle à ses engagements, n'a finalement obéi qu'à son devoir ? Et bien lui en a d'ailleurs pris…

Lausanne a joué, elle a perdu. A trop parier sur un prince contre un autre, la ville se trouve dans les années 1520 devant le risque de troquer la souveraineté épiscopale, contre celle, beaucoup plus pesante, du duc de Savoie. Cependant, pour contrer les prétentions savoyardes, elle se tourne vers la Confédération des XIII Cantons, modèle de la lutte victorieuse des communautés bourgeoises et paysannes contre les princes. Ainsi, le 7 décembre 1525, Lausanne signe un traité de combourgeoisie avec Berne et Fribourg, alors que Genève, autre ville épiscopale convoitée par la Maison de Savoie, l'imite le 8 février de l'année suivante. La première rêvera d'indépendance ; la seconde l'obtiendra dix ans plus tard.

En vertu de l'alliance conclue, la petite principauté catholique de Lausanne est contrainte d'apporter son aide militaire à Berne gagnée à la Réforme en février 1528 : elle marche aussitôt à ses côtés contre l'Oberland réfractaire à la nouvelle foi, puis contre les cantons catholiques lors de la deuxième guerre de Cappel, en 1531. Mais c'est en contribuant par deux fois, en 1530 et en 1536, à la libération de Genève, encerclée par les troupes savoyardes, qu'elle paiera le prix fort de sa loyauté : sa combourgeoise de la veille impose sa souveraineté sur le pays de Vaud et, à son grand dam, sur les terres de l'évêque. Le tribut implacable du vainqueur.

La déclaration de conquête (13 mai), bientôt suivie des édits de réformation (19 octobre et 24 décembre), pose l'avènement du régime bernois en termes de succession au duc de Savoie et de substitution à l'Eglise catholique romaine. Dès lors, les rapports préexistants de sujétion et de vassalité sont reconduits tels quels, dans le strict respect des droits et devoirs de chacun selon sa condition.

L'EMPREINTE DE L'OURS

Sur le plan organisationnel, le pays conquis est découpé en bailliages, dont le nombre sera définitivement fixé à seize au début du XVIII^{e} siècle. Lausanne devient le chef-lieu de l'un des plus vastes d'entre eux avec un territoire qui s'étend de la Chamberonne à la Veveyse. Le premier bailli s'installe le 13 mai 1536 au château St-Maire, symbole immuable de la souveraineté pour plus de deux siècles et demi encore. Qu'on ne se méprenne pourtant pas : ce représentant local du gouvernement est le seul Bernois à *occuper* la région placée sous son autorité ; son personnel administratif se recrutera parmi les bonnes familles vaudoises, a fortiori lausannoises, en quête d'influence et de gloire publique.

Par ailleurs, le nouvel ordre bernois des choses appelle la formation urgente de pasteurs du crû – un autre débouché pour les élites locales. A cet effet, l'Ecole de théologie de Lausanne, à la fois première Académie de langue française et aïeule de l'Université vaudoise (1890), accueille ses premiers étudiants dès la fin du mois de février 1537. Elle n'en est toutefois qu'à ses balbutiements : il lui faudra attendre dix ans pour qu'un premier règlement (1547) lui donne son statut officiel et cinquante ans pour que la construction de nouveaux bâtiments (1579-1587) l'installe dans ses propres locaux. L'établissement de l'institution académique au cœur

de la Cité apporte des limitations aux compétences lausannoises : elle échappe « elle-même en corps, et tous les membres en particulier » à la juridiction de la ville pour être assumée par le seigneur bailli. Quand bien même le but des études se définirait jusqu'en 1798 par l'acquisition d'une « piété savante et lettrée » qui mène tout droit au ministère, l'inauguration d'une chaire de droit en 1711, à l'aube du siècle des Lumières, sera une innovation remarquable. La lueur ne sera pas sans lendemain : les révolutionnaires de 1798 seront tous des juristes… comme les membres de la Constituante en France voisine neuf ans plus tôt.

MOTUS ET BOUCHE COUSUE D'OR

Quant à la ville de Lausanne, elle perd en illusions ce qu'elle gagne en dédommagements matériels de sa fidélité. Berne, loin d'être ingrate, la dote assez généreusement de biens et de droits fraîchement sécularisés pour faire d'elle le plus gros propriétaire féodal du pays de Vaud. En effet, les largitions du 1er novembre 1536 et du 18 avril 1548 lui attribuent les églises paroissiales intra-muros (St-Pierre, St-Paul, St-Etienne, St-Laurent et Ste-Croix) et surtout quelques beaux couvents (Madeleine, St-François, Bellevaux, Ste-Catherine, St-Sulpice et Montheron) qui sont à l'origine de ses territoires forains actuels du Jorat et de ses vignes à Lavaux comme à La Côte. Au surplus, elles lui concèdent de nombreuses prérogatives judiciaires et fiscales sur une part importante des terres de l'ancien Evêché (le district de Lausanne augmenté de quelques empiètements sur ses voisins de Morges et d'Echallens). Le baume est efficace ; il apaise apparemment les états d'âme, sinon les rancœurs.

Jaloux de leurs nouveaux privilèges, les Lausannois les défendront avec la même vigueur que leurs libertés et franchises, qui, codifiées dans le *Plaict général* de 1368, restent les garantes de leur autonomie communale. D'innombrables conflits d'attributions les opposent néanmoins au souverain près de cent cinquante ans durant, avant que leurs prérogatives ne soient délimitées avec une précision toute bernoise, légaliste et, en l'occurrence, restrictive. En dépit des concessions arrachées, leur sort demeure enviable à une époque où triomphe partout l'absolutisme.

En outre, à l'instar de la plupart des villes européennes, Lausanne connaît dès le milieu du XVIe siècle un fort déséquilibre des pouvoirs : le Petit Conseil, organe de gestion quotidienne, prend peu à peu le pas sur le Grand Conseil, corps représentant la bourgeoisie. Le mouvement s'accompagne d'une forte tendance au monopole politique de quelques familles, souvent nobles. Ainsi les de Loys, de Seigneux, de Praroman ou de Saussure fournissent pendant tout l'Ancien Régime des magistrats (conseillers, bannerets ou bourgmestres). Jamais cependant leur suprématie ne sera totale ; il leur faudra toujours compter avec des familles bourgeoises et avec la volonté bernoise d'éliminer la brigue électorale. A toutes fins utiles, le souverain établit en 1669, par le biais du *Règlement de Lausanne,* un contrôleur général, qui, issu de l'élite lausannoise, sera appelé à exercer une surveillance étroite sur toutes les instances communales, autrement dit sur ses pairs.

Le paradoxe ne s'arrête pas là… Parallèlement à la fermeture progressive de sa bourgeoisie, Berne facilite l'accroissement de celle de Lausanne, en jugeant son resserrement comme « très pernicieux et préjudiciable à la Ville » et en précisant « qu'il est plus facile de corrompre un petit nombre qu'un plus grand ». Il n'est qu'un seul et unique patriciat, celui de la ville souveraine, auquel une vassale ne saurait s'identifier. Il reste à Lausanne une compensation honorifique, le serment du bailli : « les magnifiques et très honorés seigneurs baillis (…) jureront au nom de Dieu vivant, de maintenir les droits, franchises, immunités, usances et libertés de la ville, cité et communauté, tant écrites que non écrites, sans les vouloir en aucune façon enfreindre ». La ville de Berne tentera vainement de le supprimer ; elle ne pourra exiger en contrepartie que le serment d'allégeance de la ville de Lausanne.

DU ZÈLE À L'AMERTUME

« Bons, fidèles, loyaux, féaux et obéissants », les Lausannois le seront sans conteste en 1723, quand le major Davel, l'un des meilleurs officiers vaudois de l'armée bernoise, se présente à

l'Hôtel de Ville pour se poser en champion de la cause bourgeoise et appeler les villes vaudoises à la sédition contre Berne. Le Conseil tremble ; il ordonne l'arrestation du conspirateur, aussitôt emprisonné au château pour crime de lèse majesté (sic). En moins de trois semaines, l'affaire est close : le tribunal criminel de la rue de Bourg le condamne à la peine capitale par décapitation. La ville souveraine s'en félicite et récompense les édiles de médailles à son effigie… Peut-être est-ce pour cette raison qu'elle reconnaît enfin à Lausanne, en 1729, le titre de seigneurie sous lequel les autorités ont pris l'habitude de désigner leur ressort depuis le XVI^{e} siècle.

Autant la structure sociale de la bourgeoisie que ses prétentions contribueront à donner de Lausanne l'image d'une cité de villégiature pour la noblesse étrangère, une réputation qui lui vaudra quelques critiques, notamment celles de l'historien anglais Edward Gibbon (1737-1794) : « l'affectation est le pêché originel des Lausannois. Affectation de dépenses, affectation de noblesse, affectation d'esprit ; les deux premières sont fort répandues pendant que la troisième est fort rare. »

Mais les temps changent,… les idées nouvelles de liberté et d'égalité séduisent les élites urbaines qui se muent en patriotes contre leur souverain et célèbrent en 1791 la prise de la Bastille par des banquets à Lausanne (aux Jordils) comme à Rolle. Berne sévit ; une Haute Commission enquête, fait saisir les félons, prononce des peines sévères de travaux forcés et d'arrêts domestiques, inflige enfin une cérémonie mortifiante aux députés des villes, sévèrement admonestés sur la place du château. L'humiliation servira la cause de la Révolution toute proche (24 janvier 1798).

Si les événements de 1798 libèrent le pays de Vaud de la souveraineté bernoise, ils placent la Suisse sous la tutelle de la France porteuse des grandes espérances révolutionnaires. Le sort des anciennes régions sujettes demeure toutefois incertain. La ville de Lausanne s'érige alors en bastion de résistance à la restauration de l'Ancien Régime et devient ipso facto la capitale du Canton créé par Bonaparte en 1803 (*Acte de Médiation*). Désormais l'identité vaudoise se forgera contre Berne, décriée après avoir été trop longtemps crainte, voire admirée. Les intellectuels du XIX^{e} siècle se feront les chantres d'un patriotisme tout rétrospectif jusqu'à créer un mythe populaire autour du malheureux Davel ; ils se montreront en revanche plus discrets sur le changement du credo politique « tout pour le peuple, rien par le peuple » en « tout par le peuple, rien par la bourgeoisie » !

Patrick-R. Monbaron et Marianne Stubenvoll

BILIOGRAPHIE

DUMUR Benjamin, « La seigneurie de Lausanne sous la domination bernoise », dans *Revue historique vaudoise*, 1909.

GILLARD Charles, *La conquête du Pays de Vaud par les Bernois*, Lausanne, 1935.

Histoire de Lausanne, sous la dir. de Jean-Charles Biaudet, Lausanne, Toulouse, 1982.

RADEFF Anne, *Lausanne et ses campagnes au 17^{e} siècle*, Lausanne, 1980.